



CONTRAT LÉGUMES – 1 an

Panier de légumes issus de l'agriculture biologique (adapté pour 2 adultes)
du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur Thierry GOZZERINO
Impasse Cabot Quartier Bel Air
13300 Salon de Provence

Certifié Agriculture Biologique par ECOCERT
13/67202/1319909

Et :

l'Amapien-ne Monsieur, Madame :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Le prix du panier est fixé à 20,00 €, soit un total de 1060 € TTC (Mille soixante euros) pour l'ensemble du contrat (53 paniers).

Règlement : Le paiement total des paniers s'effectue à la signature du contrat :

- Par chèques libellés à l'ordre de « EARL Ma saison AB » et datés du jour de l'engagement.
- Possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous ; les chèques sont encaissés le 5 du mois.

Extrait du règlement intérieur :

Chaque AMAPIen-ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 l'hiver ; de 18h30 à 19h30 l'été à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux, ou un bon d'achat chez le producteur, correspondant au prix du panier. Maximum 6 Jokers par an.
- Prévenez l'un des référents de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Salon de Provence le / / 2025

Signature du Maraîcher

Signature de l'AMAPIen-ne

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
Siret : 814 913 802 00017 – Site : www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)



CONTRAT LÉGUMES (page 2)
ÉCHÉANCIER
Saison 2025 / 2026

l'Amapien·ne Monsieur, Madame :

Dates de livraison						1060 €	Règlement
Avril	1	8	15	22	29	100 €	
Mai	6	13	20	27		80 €	
Juin	3	10	17	24		80 €	
Juillet	1	8	15	22	29	100 €	
Août	5	12	19	26		80 €	
Septembre	2	9	16	23	30	100 €	
Octobre	7	14	21	28		80 €	
Novembre	4	11	18	25		80 €	
Décembre	2	9	16	23	30	100 €	
Janvier 2026	6	13	20	27		80 €	
Février	3	10	17	24		80 €	
Mars	3	10	17	24	31	100 €	

NB Pas de distribution les **23** et **30** décembre 2025. Les paniers manquants seront répartis sur les livraisons du 18 novembre au 16 décembre 2025.

Salon de Provence le / / 2025

Signature du Maraîcher

Signature de l'AMAPien·ne



Reçu à conserver par l'adhérent

Contrat d'un an pour un panier de légumes issus de l'agriculture biologique
du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Règlement intérieur

Chaque AMAPien-ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne sont pas remplacés.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 l'hiver ; de 18h30 à 19h30 l'été à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux ou un bon d'achat correspondant au prix du panier. Maximum 3 Jokers par saison.
- Prévenez un référent de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.

Reçu établi à Monsieur, Madame

pour l'engagement d'achat d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique fourni par l'agriculteur **Thierry GOZZERINO**, Quartier Bel Air 13300 Salon de Provence certifié Agriculture Biologique par ECOCERT - FR40 819 743 485 00016

pour la somme de 1060,00 € (Mille soixante euros) réglés en chèque(s).

Salon de Provence, le 2025

Le maraîcher ou le référent de l'AMAP de la CRAU

NB Pas de distribution les **23** et **30** décembre 2025.

Les paniers manquants seront répartis sur les livraisons du 18 novembre au 16 décembre 2025.

Dates de livraison											
Avril	1	8	15	22	29	Octobre	7	14	21	28	
Mai	6	13	20	27		Novembre	4	11	18	25	
Juin	3	10	17	24		Décembre	2	9	16	23	30
Juillet	1	8	15	22	29	janv-26	6	13	20	27	
Août	5	12	19	26		Février	3	10	17	24	
Septembre	2	9	16	23	30	Mars	3	10	17	24	31

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
Siret : 814 913 802 00017 – Site : www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)